

**COMPTE RENDU**  
**du Conseil municipal de Virazeil**  
**Séance du 2 avril 2024 – 20 h 00**

-----

PRESENTS : COURREGELONGUE Christophe - LATASTE Jean-Claude - LEBEDINSKY Alexandre - MARTINETTI-BRICE Renée - PARAGE Marie-Line - PAULAY Vincent - PIRA Pascal - REVERTE Antoine - RIGO Olivia - SCAFFINI Sylvie - THEVEUX Marcel - VALENTI Monique -

POUVOIRS : BONNET Christophe pouvoir à COURREGELONGUE Christophe - CELLOT Jennifer pouvoir à PIRA Pascal - GLANES Patrick pouvoir à PARAGE Marie-Line - TONINI-HELBERT Gaëlle pouvoir à LATASTE Jean-Claude - ZOÏA Annie pouvoir à LEBEDINSKY Alexandre

ABSENTS : BRIEDA Éric - LARRUE-MARREL Loriane -

MARTINETTI-BRICE Renée a été désignée comme secrétaire de séance

**Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 13 mars 2023**

\*\*\*\*\*

**1) Adhésion à l'agence technique départementale « Lot-et-Garonne Ingénierie »**

L'Agence Technique Départementale a décidé de mettre en place l'accompagnement technique, « Lot-et-Garonne Ingénierie », qui permet aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département d'avoir accès à une assistance d'ordre, technique, juridique et financière.

La commune de Virazeil a déjà utilisé ce service qui s'appelait « l'assistance technique », au moment de la construction de la Médiathèque, pour le calcul du budget, le montant des travaux en fonction du projet envisagé.

Adhésion volontaire pour toutes les communes et EPCI et participation au financement, qui correspond à 500€ annuel pour Virazeil.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité** pour l'adhésion au service, de désigner le Maire ou son représentant légal pour siéger à l'assemblée générale et autorise le Maire à signer.

\*\*\*\*\*

**2) EAU 47 convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle AB 39 Jabarlan**

Monsieur le Maire informe les élus de la demande de mise à disposition, sans indemnité, de la parcelle AB39 au lieu-dit Jabarlan à VIRAZEIL, sur une emprise de 75m<sup>2</sup>, sur laquelle se trouve une arrivée d'eau de la commune.

Monsieur LEBEDINSKY explique qu'EAU47 projette de sécuriser et contrôler le réseau d'eau potable, d'où la nécessité d'installer une borne monétique sur la parcelle. Celle-ci permettra de contrôler la consommation d'eau.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité** d'autoriser une servitude de passage et de stationnement pour EAU47.

\*\*\*\*\*

**3) Approbation du compte de gestion 2023**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Laurent BAILLY, trésorier, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du conseil municipal en même temps que le compte administratif.

<b><u>Recettes</u></b>	Section investisse- ment	Section fonctionne- ment	Total des sections
Prévisions budgétaires totale (a)	580 148,29 €	1 391 967,82 €	1 972 116,11 €
Titres de recette émis (b)	426 031,87 €	1 530 384,58 €	1 956 416,45 €
Réductions de titres ©	31 885,76 €	54 255,50 €	86 141,26 €
<b>Recettes nettes (d=b-c)</b>	<b>394 146,11 €</b>	<b>1 476 129,08 €</b>	<b>1 870 275,19 €</b>

<b><u>Dépenses</u></b>	Section investisse- ment	Section fonctionne- ment	Total des sections
Autorisation budgétaires totale (e)	580 148,29 €	1 391 967,82 €	1 972 116,11 €
Mandats émis (f)	235 155,01 €	1 324 084,50 €	1 559 239,51 €
Annulations de mandats (g)		19 427,81 €	19 427,81 €
<b>Dépenses nettes (h=f-g)</b>	<b>235 155,01 €</b>	<b>1 304 656,69 €</b>	<b>1 539 811,70 €</b>

<b><u>Résultat de l'exercice</u></b>			
<b>(d-h) Excédent</b>	<b>158 991,10 €</b>	<b>171 472,39 €</b>	<b>330 463,49 €</b>
(h-d) Déficit			

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité

\*\*\*\*\*

#### 4) Approbation du compte administratif

Monsieur le Maire ne participe pas au vote

Les comptes sont ainsi arrêtés :

#### **Investissement**

Dépenses	Prévu :	560 451,75 €	Recettes	Prévu :	560 451,75 €
	Réalisé :	411 306,76 €		Réalisé :	394 146,11 €
	Reste à réaliser :	28 000,00 €		Reste à réaliser :	0,00 €

#### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	1 345 271,28 €	Recettes	Prévu :	1 345 271,28 €
	Réalisé :	1 304 656,69 €		Réalisé :	1 521 256,36 €
	Reste à réaliser :	0,00 €		Reste à réaliser :	0,00 €

### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement	-17 160,65 €
Fonctionnement	216 599,67 €
Résultat global	199 439,02 €

### **Le Conseil Municipal a voté à 15 POUR**

\*\*\*\*\*

#### **5) Affectation des résultats 2023**

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	171 472,39 €
- un excédent reporté de :	45 127,28 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	216 599,67 €
- un déficit d'investissement :	17 160,65 €
- un déficit des restes à réaliser de :	28 000,00 €
Soit un besoin de financement de :	45 160,65 €

Soit

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : EXCEDENT	216 599,67 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	45 160,65 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	171 439,02 €
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	17 160,65 €

### **Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **6) Vote des taux d'imposition 2024**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la date limite du vote des budgets et des taux locaux fixée au 15 avril 2024.

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2024, et donc de les porter à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	44.74%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	75.84%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	10.46%

### **Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **7) Attributions des subventions 2024 aux associations**

Monsieur LEBEDINSKY Alexandre ne participe pas au vote

AERO CLUB DE GAS- COGNE	100 €	ALLIANCE 47	100 €	AMICALE DU PER- SONNEL	2 500 €
ANACR	100 €	APE JEUNES ANNÉES	1 050 €	ADRA 47	100 €
AFMD (FNDIRP)	100 €	BANQUE ALIMEN- TAIRE	200 €	CERCLE D'ENTRAIDE GENEALOGIQUE	150 €
CHŒUR ET AMITIÉS	150 €	CLIMATOLOGIE	100 €	CREA DECO INFOR- MATIQUE	150 €
CYCLO SPORT VIRA- ZEILLAIS	650 €	LES LOISIRS DE SAINTE ABONDANCE	300 €	L'ESPACE DES ARTS VIRAZEILLAIS	150 €
LE CLUB DES SIX	150 €	LE PETIT TRAIN DU PASSÉ	300 €	LES PETITES FEES	150 €
RANDONNÉES PÉ- DESTRES	150 €	RUGBY CLUB VIRA- ZEILLAIS	2 200 €	SCRABBLE	150 €
SOLIDARITE PAY- SANS	100 €	SPORT ADAPTÉ	250 €	UNION SPORTIVE VI- RAZEIL	3 800 €
VIRA'BLUES	150 €	C A T M SECTION SAINTE BAZEILLE	100 €	CLUB PHOTO VIRA- ZEIL	150 €
COMITE DES FETES	300 €	FNACA	100 €	L'ADAPT	200 €
LA ST HUBERT VIRA- ZEILLAISE	1 000 €	LES AMIS DE SAINTE ABONDANCE	300 €	LES AMIS DU NIGER	150 €
OBSERVATOIRE AS- TRONOMIQUE	150 €	OCCE ECOLE ELE- MENTAIRE	1 500 €	PRÉVENTION ROU- TIÈRE	100 €
SOUVENIR FRAN- ÇAIS	100 €	SPA DU 47	50 €	TENNIS CLUB BEYS- SAC VIRAZEIL	300 €
UNA VIRAZEIL	200 €	UNION FRATER- NELLE ACVG	200 €	UNION MUSICALE MARMANDE	300 €
URGENCES ACCES AUX SOINS	100 €	<i>Exclusive International Ballet Programme</i>	<i>150 €</i>	<i>L'ESPACE DES ARTS VIRAZEILLAIS</i>	<i>80 €</i>
<i>USEP</i>	<i>1 200 €</i>	<i>COMITE DES FETES</i>	<i>1 000 €</i>	<i>UNION MUSICALE MARMANDE</i>	<i>650 €</i>
<i>LES PETITES FÉES</i>	<i>1 200 €</i>				

**Le Conseil Municipal a voté à 15 POUR**

\*\*\*\*\*

### **8) Vote du budget primitif 2024**

Propositions :

**Investissement**

Dépenses 241 320.65 € + 28 000 € restes à réaliser

Recettes 269 320.65 €

**Fonctionnement**

Dépenses 1 620 708 €

Recettes 1 620 708 €

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

Prochain conseil municipal le  
Séance levée à 22h10

Le Maire,  
Christophe COURREGELONGUE

La secrétaire de séance,  
Renée MARTINETTI-BRICE